LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

INFO PRESSE N°2

27 JUILLET 2016

FOCUS SUR

LA CONCERTATION

Depuis le 21 avril, le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur est entré dans une phase de concertation sur les variantes de tracés et les positions des gares de la Priorité 1 qui seront présentées à l'enquête d'utilité publique.

LA CONCERTATION, UNE VOLONTÉ DE DIALOGUE

L'objectif de cette période est de permettre l'information et la participation du public. SNCF Réseau s'engage à apporter une information claire et de qualité afin que les participants disposent de tous les éléments de compréhension, nécessaires pour débattre conformément à la Charte de la concertation du projet avec pour enjeu « d'organiser des échanges constructifs conduisant au meilleur projet (acceptable, réalisable et efficace) ».

LA CONCERTATION, UNE AIDE À LA DÉCISION

SNCF Réseau s'appuie sur les avis et propositions recueillis auprès des acteurs du territoire pour éclairer ses décisions. À l'issue de la concertation menée en 2011 et afin de répondre aux attentes exprimées par le territoire, la priorité a été donnée aux trains du quotidien et le projet a évolué d'une Ligne à Grande Vitesse vers une ligne nouvelle à réaliser par étapes.

LE GARANT DE LA CONCERTATION

Depuis mars 2015, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Philippe Quevremont comme garant de la concertation. Extérieur aux parties prenantes, sa mission est de veiller au bon déroulement de la concertation et de s'assurer de la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public sur le projet.

> Retrouvez le mot du garant ici

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Pour déterminer les caractéristiques d'un projet avant de le soumettre à enquête, des études préalables sont réalisées par des bureaux d'étude mandatés par SNCF Réseau.

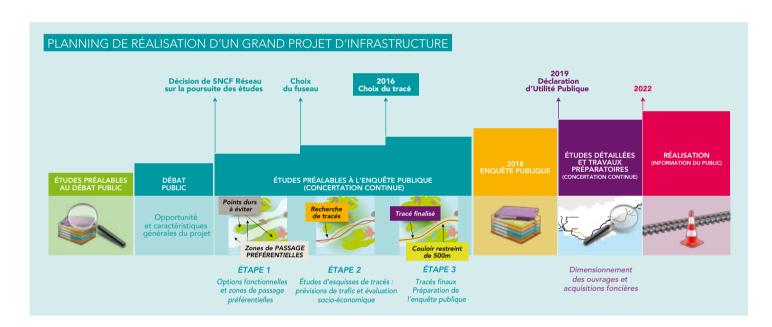
Ces études permettent d'affiner par étape, progressivement, les choix en comparant toujours des variantes dans leurs différentes dimensions, dans une logique d'analyse multicritères permettant de prendre en compte les performances, les impacts et les coûts. Les résultats des études aident à déterminer les meilleures options qui sont alors soumises à la concertation.

En 2011-2014, la 1ère phase des études a porté sur les objectifs de dessertes, les gares à créer et/ou aménager ainsi que la Zone de Passage Préférentielle (ZPP) des futurs tracés. Après plusieurs phases de concertation, le comité de pilotage a retenu une ZPP validée par décision ministérielle le 7 mai 2014 pour la Priorité 1 (désaturation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen) et le 13 avril 2015 pour la Priorité 2 (section Aubagne - Toulon et section Est-Var - Siagne).

> Retrouvez les études de la 1ère phase ici

En 2014-2017, la 2ème phase des études a pour objectif de comparer des positions de gares et des variantes de tracés sur les sections de ligne nouvelle de la Priorité 1, afin de retenir les aménagements qui seront soumis à l'enquête d'utilité publique. Elle comprend:

- > des études techniques et environnementales permettant d'asseoir la faisabilité technique des solutions, d'affiner la nature et la position des infrastructures à créer, de concevoir les mesures de réduction des impacts quand ils n'ont pu être évités et d'affiner les estimations des investissements nécessaires;
- > des études d'exploitation qui ont pour objet de vérifier que le système ferroviaire permet d'atteindre les niveaux de service visé;
- > des études de trafic qui permettent d'estimer les gains de voyageurs et les reports modaux ;
- > des bilans socio-économiques.



LA CONCERTATION EN COURS



ACTUELLEMENT

Des réunions bilatérales avec les élus permettent d'échanger et de recueillir leurs points de vue sur les variantes de tracés et les positions de gare de la Priorité 1.

Possibilité de s'informer et échanger avec SNCF Réseau sur :



www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr





À PARTIR DE CET AUTOMNE

@ProjetLNPCA

UNE CONCERTATION CITOYENNE

SNCF Réseau, en tant que maître d'ouvrage, va à la rencontre des habitants pour les informer sur les variantes de tracés ainsi que les positions de gares de la Priorité 1. L'objectif est de recueillir leur avis sur ces propositions. Plusieurs lieux de rendez-vous et outils sont prévus :

- > 3 réunions publiques d'ouverture
- > expositions et permanences dans les mairies concernées
- > réunions communales spécifiques organisées sur demandes des collectivités
- > ateliers thématiques et géographiques
- > 2 réunions publiques de synthèse

Les dates des réunions et permanences seront annoncées sur www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

LEXIQUE DU PROJET

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC (CNDP):

autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision sur les projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants.

CHARTE DE LA CONCERTATION : définie en concertation entre SNCF Réseau, les associations et les acteurs socioéconomiques mobilisés, elle formalise le cadre, les objectifs et les modalités d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête d'utilité publique.

CHIFFRE

questions ont été posées à ce jour au maître d'ouvrage dans le cadre des ateliers menés avec les acteurs socio-économiques et sur le site www.lignenouvelleprovencecotedazur.fr





















Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :